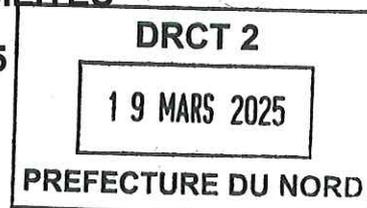




SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

**COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2025
DE 15 H 00 à 17 H 00**

DELIBERATION N° 2025 – 09



Objet : Délibération sur l'acceptation du PAMS Grand Amiénois – Grand Roye et Littoral Nord.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Claude HEGO), Mr Franck DHERSIN (avec le pouvoir de Eric DONNAY), Arnaud DE RIGNÉ, Mr Adrien NAVE , Mr Julien POIX, Mme Héroïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Alexandre GARCIN, Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Joel DUQUENOY), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric LETURQUE), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Jean Christophe LORIC), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Dominique FERNANDE (avec le Pouvoir de Christophe PILCH), Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Julien QUENNESSON), Mme Gaëlle VAUDÉ (avec le pouvoir d'Amel GACQUERRE), Mr Pascal DEMONT (avec le pouvoir de Maxime CABAYE), Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Grégoire FRANCKE), Mme Véronique THIÉBAUT (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mme Marie CIETERS (avec le pouvoir de Benoit WASCAT), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX), Marcel LECLERE.

Sont absents / excusés :

Mr Frédéric LETURQUE, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mr Eric DONNAY, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Jean - Christophe LORIC, Mr Louis MARCY, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Claude HEGO, Mr Julien QUENNESSON, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Joël DUQUENOY, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mr Etienne PERIN, Christian LEROY, Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANCKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mr Benoît WASCAT, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2025
DE 15 H 00 à 17 H 00

Délibération N° 2025 – 09



Objet : Approbation des PAMS Grand Amiénois - Grand Roye et Littoral Nord.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, le 13 mars 2025, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte par délibération N°2023 – 34 du 19 Juin 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 portant modifications statutaires du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération n° 2024.02031 du 12 décembre 2024, du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye,

Vu la délibération n° 2025.00226 du 30 janvier 2025, du Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Littoral Nord,

CONSIDERANT

- La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Comité Syndical le 05 février 2025,
- Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 présenté ce jour,
- Les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en matière de mobilité solidaire,
- Les Plans d'Actions commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) des bassins de mobilité Grand Amiénois – Grand Roye et Littoral Nord,

DECIDE

- D'approuver le Plan d'Actions commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du bassin de mobilité Grand Amiénois – Grand Roye,
- D'approuver le Plan d'Actions commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du bassin de mobilité Littoral Nord.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Christophe COULON